



Devis pour la fourniture de prestations dans le cadre de la centrale d'achat

Le devis porte sur la réalisation :

- D'un diagnostic petite enfance à l'échelle de Dijon métropole pour l'année 2025 pour un montant de 12 300€ HT soit 14 760€ TTC.

Année 2025

14/05/2025

Bordereau des prix du marché 2022-2025		Commande	Réalisation	Nombre de jours		Prix total € HT	Prix total € TTC
		Bureau	Terrain				
La prestation commune à Dijon Métropole, à la ville de Dijon et à son CCAS							
7	Consolidation et animation d'une fonction d'observation à la disposition des services internes		Diagnostic petite enfance à l'échelle de Dijon Métropole	10	6	12 300 €	14 760 €
Total commande		10	6			12 300 €	14 760 €

- D'une étude sur l'adéquation de l'offre/besoins au service du schéma pluri annuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant pour la Ville de Dijon pour l'année 2025 pour un montant de 3 450€ HT soit 4 140 € TTC

Bordereau des prix du marché 2022-2025		Commande	Réalisation	Nombre de jours			Prix total € HT	Prix total € TTC
				Bureau	Terrain			
La prestation commune à Dijon Métropole, à la ville de Dijon et à son CCAS								
7	Consolidation et animation d'une fonction d'observation à la disposition des services internes		Etude sur l'adéquation offre / besoins au service du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	5			3 450 €	4 140 €
Total commande				5	0		3 450 €	4 140 €

Observatoire de la Cohésion Sociale

Dijon métropole – Ville de Dijon – CCAS de Dijon

Diagnostic petite enfance à l'échelle de Dijon métropole et étude sur l'adéquation de l'offre/besoins au service du schéma pluri annuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant pour la Ville de Dijon

- Juillet 2025 -

Le contexte de la demande

Deux dimensions autour de la démarche :

- Une contribution à la mise en place du Service Public de la Petite Enfance.
- L'élargissement de l'observation des tout-petits à l'échelle de Dijon métropole en préfiguration d'un observatoire métropolitain.

Une observation à l'échelle de la métropole.

Une contribution ciblée sur le volet schéma développée uniquement pour la Ville de Dijon.

Le cadre de notre intervention et de la démarche proposée se positionnent comme un appui à la décision pour les communes de la métropole, tout en leur laissant la pleine maîtrise de l'élaboration de leur schéma de développement.

Depuis le 1er janvier 2025, les communes sont devenues autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, conformément à la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi. Elles sont chargées de

construire une politique publique répondant aux besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles. Le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) vise à :

- Assurer un accueil de qualité pour tous les enfants, à un coût raisonnable et équitable, quel que soit le mode d'accueil (crèche ou assistante maternelle) ;
- Offrir une réponse globale incluant l'accompagnement à la parentalité et l'accueil des jeunes enfants.

Le SPPE confère aux communes un rôle central dans la politique de la petite enfance, avec des responsabilités adaptées à leur taille.

Des obligations distinctes selon les strates de populations

Pour toutes les communes, peu importe leur taille

- Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services et modes d'accueil ;
- Informer et accompagner les familles et futurs parents.

A partir de 3 500 habitants

- Planifier le développement des modes d'accueil en lien avec le Schéma Départemental de Services aux Familles (SDSF) et les Conventions Territoriales Globales (CTG) ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil ;
- Donner un avis sur l'opportunité d'installation d'un mode d'accueil de droit privé sur la commune.

A partir de 10 000 habitants

- D'ici 2026, mettre en place un Relais Petite Enfance (RPE) pour accompagner les familles et les professionnels.

Via l'observatoire de la cohésion sociale, la métropole et la ville se sont dotées d'un outil permettant de réaliser des documents de diagnostics et d'orientation. Cette démarche permet d'apporter un soutien aux élus et aux services pour améliorer et développer leurs connaissances et interventions dans les différents domaines étudiés et, le cas échéant, de dégager des axes d'intervention.

Il s'agit ici de disposer d'une vision globale et précise des réalités socio-démographiques et de la couverture des besoins dans le domaine de la petite enfance.

Les modalités de réalisation de la mission

Il est proposé à travers la démarche de diagnostic un socle commun à l'ensemble des communes de la métropole :

- La réalisation d'un portrait socio-démographique des 0/3 ans et de leurs familles. Dénombrement, diversité des configurations familiales, conditions de vie (revenus, relation à l'emploi, mobilité, logement, ...), prospective, ... Le diagnostic réalisé par la Ville de Dijon pourra servir de socle initial. Le diagnostic mobilisera principalement des données publiques diffusées par l'Insee. Une demande de mise à disposition de données relatives notamment à l'accueil des jeunes enfants, aux prestations aux enfants en situation de handicap et à la population à bas revenus, sera adressée à la Caf.

Intégration des projections de population :

Pour tenir compte des perspectives d'évolution de la dynamique démographique des moins de 3 ans, des projections démographiques seront réalisées.

Ces projections sont réalisées à partir des données publiques disponibles (naissance, décès, migrations résidentielles, évolution passée du parc de logements) et dans la mesure du possible, des informations fournies par les collectivités (nombre de logements en construction et programmés, démolitions, ...).

- Une analyse de la qualité de l'offre existante et des besoins de développement à travers dans un premier temps le recueil des attentes des parents et des futurs parents : analyse des demandes d'accueil et des attributions.
- Une analyse de la qualité et de la quantité de l'offre existante (à travers un inventaire des ressources du territoire et une approche via des taux de couverture) et des besoins de développement (en s'appuyant sur les axes inscrits dans le cadre des Ctg des communes du territoire). Pour aboutir à cette analyse, il sera nécessaire de mettre en œuvre un recueil de données auprès des structures petite enfance via une enquête relayée par le service petite enfance et les membres de l'équipe projet. Il est possible de s'appuyer sur une grille de collecte co-construite avec le Compas ou de mobiliser des tableaux de bord déjà existant.

L'ensemble des informations collectées et traitées issues du diagnostic seront présentées à l'équipe projet avant d'être soumises à une présentation plus large. Cette présentation permettra une première restitution des analyses produites et une mise en exergue des principaux enjeux dans l'accueil des moins de 3 ans. Ce temps de présentation permettra une appropriation et validation par le groupe des contenus et analyses. A l'issue de ce temps, le diagnostic pourra être modifié / complété selon les éléments actés.

Gouvernance

Il n'y aura de comité de pilotage dédié autour de la démarche.

Une communication sera menée :

- En comité de pilotage de l'observatoire de la cohésion sociale
- En comité de pilotage mutualisé (Génération Dijon, Ctg, Cité éducative)
- Via un courrier d'information aux Maires

Une équipe projet ouverte aux acteurs de la petite enfance dans la métropole (représentants des communes, de la Caf et du département) sera constituée au mois de septembre. Ces membres pourront être issus du groupe de réflexion/ du réseau des Directeurs (ou faisant fonction) de la petite enfance.

L'équipe projet sera mobilisée afin de sélectionner et d'analyser un socle d'indicateurs commun sur les 3 dimensions visées. Le compas se chargera du traitement, de la mise en forme des indicateurs et de la rédaction du diagnostic.

Spécifiquement pour la commune de Dijon, la démarche se développera autour de la planification du développement de l'offre d'accueil pour les 0/3 ans

- A travers une phase de concertation/d'ateliers associant les professionnels et les partenaires.
- La rédaction du schéma pluri-annuel de développement de l'offre d'accueil

Calendrier prévisionnel

- Lancement des premières collectes durant l'été,
- Constitution de l'équipe projet début septembre,
- L'installation de la gouvernance à l'automne

Objectif de finalisation du diagnostic d'ici la fin de l'année 2025 (pour la partie commune à l'ensemble de la métropole).

Bon pour accord à compléter (Y joindre, si nécessaire, un bon de commande)

Nom de la structure :

Adresse :

CP : Ville :

SIRET :

Nom référent(e) de la commande :

Téléphone :

Mail :

Signature :